



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	30/1/2019
<b>Convocation du</b>	25/1/2019
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	7
<b>Président</b>	JC Pons
<b>Secrétaire</b>	P Reinhold

**Présents :**

Dargère Hedy 1<sup>er</sup> adjoint, Falconer Heather, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2<sup>e</sup> adjointe et Alexandre Brigitte, Moreno Parfait

**Excusés**

Marc Morin, July Rauscher, Piel Isabelle

**Absente**

Bifante Marion

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE**

Nous avons à prendre une décision concernant la "compétence eau et assainissement" : nous devons délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, soit nous passons accord avec la Communauté de Commune dès le 1/1/ 2020 soit nous restons indépendant jusqu'à la date de 2026 . Ceci si au moins 20% des communes représentant 25% de la population délibèrent dans le même sens.

Mr le Maire fait état des discussions qui ont eu lieu en communauté de communes :

-dans le cas où nous transférerions la compétence à la communauté de communes de Limoux, nous serions déchargés à la fois des charges mais également des décisions concernant la gestion de l'eau (Taxation, politique tarifaire)

-Quid de la politique de la communauté de commune en matière de tarif ?

-Que deviennent les excédents ? Et les dettes ?

-Un certain nombre de communes protestent.

-quelle sera la politique de l'agence de l'eau, qui annonce que seules les EPCI qui auront la compétence bénéficieront des aides de l'agence ?

L'idée de l'élaboration d'une charte restrictive qui puisse protéger la commune et ses droits vis à vis des services et de la gestion de l'eau est présentée par Mr le Maire. Exiger des garanties avant d'accepter quoi que ce soit pourrait être une position à tenir. Nous avons donc à réfléchir à cette décision d'ici le 1er Juillet 2019. Les avis et idées, arguments sont sollicités pour amender au mieux cette réflexion.

## **2. PLUIH**

Nous devons faire une réponse à propos de la cartographie qui a été reçue récemment du cabinet d'étude. Des modifications ont été apportées et nous sont soumises : Mr Le maire propose d'élaborer une réponse qui refuse ces modifications nous souhaitons garder les éléments tels qu'ils étaient auparavant.

## **3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Mr le Maire note que l'année 2019 va être celle qui cumule les dépenses : chantier du lotissement de Coutieux, éclairage public, chaufferie bois pour l'école, construction des 3 maisons de Coutieux, sont autant de dépenses lourdes chiffrées à presque 400.000€, mais qui ne seront compensées que l'année suivante.

Mr le Maire propose donc la méthode suivante :

- élaborer un budget prévisionnel de rigueur qui diminuera toutes les dépenses non indispensables,

- hâter la réalisation des chantiers afin de faire rentrer au plus tôt les subventions prévues,

- vendre les lots du lotissement de Coutieux le plus rapidement possible, afin de réalimenter la trésorerie,

- remettre tous les chantiers non prévus en 2019 à 2020, la réfection de la rue Marragon en particulier.

C'est l'avance de trésorerie qui rend la situation plus fragile que d'autres années où nous avons un fond de trésorerie plus important et des dépenses moindres à avancer. Les restrictions budgétaires de l'Etat sont passées par là. L'équilibre budgétaire n'est pas menacé. Mr le Président du Conseil propose de prendre acte de ces éléments d'orientation budgétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ces orientations budgétaires à l'unanimité.

## **4. PRIME D'ASTREINTE**

Mr Denis Gambus nouvellement employé sur la commune fait face à des contraintes d'astreintes les samedis et dimanches concernant les services de l'eau et de l'assainissement, qui doivent être rémunérées selon le barème en vigueur ; à ce titre, nous prévoyons de lui octroyer une prime d'astreinte d'un montant de 116,20 € brut. Cette décision prendra effet à compter du mois de février 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte la décision à l'unanimité.

## **5. CHAUFFERIE DE L'ECOLE**

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal d'ouverture des plis de la consultation pour la construction de la chaufferie bois de l'école. En dépit de la faiblesse du nombre de réponse, mais compte tenu à la fois de la qualité des réponses obtenues, et du fait que les offres de prix se situent en deçà de l'estimation du Syaden, Mr le Maire propose de retenir :

- lot 1 : l'entreprise Solidee pour une montant de 34 960,80 €
- lot 2 : l'entreprise So CO Po pour une montant de 12 420,00 €
- lot 3 : l'entreprise Baeza pour un montant de 14 058 € ; à noter que ce lot pourra être revu en fonction du projet de maçonnerie définitif.

Par ailleurs Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer un emprunt auprès d'un établissement de crédit d'un montant de 30 000 € pour compléter le plan de financement tel qu'il était prévu dans l'étude ; Mr le Maire rappelle au conseil que le plan de financement a été ajusté pour que les annuités soient compensées par les gains sur le chauffage électrique actuel.

Le Conseil vote à l'unanimité ces propositions.

## **6. PROBLEMES D'EMAIL ET MESSAGES ECAMPAING**

Mr Dargère expose les résultats de ses prospections suite à de nombreux dysfonctionnements relevés au cours des envois groupés de SMS, appel et email. L'actuel prestataire n'a pas vraiment répondu et ne nous a pas complètement rassurés sur ses services. Mr Dargère va se rendre mercredi 6 février 2019 à une réunion proposé par le SMARR qui propose une solution opérateur utilisé par d'autres communes.

Nous verrons si ce système est plus fiable que celui que nous utilisons actuellement.

La séance est levée à 22:25

Le Maire  
Jean Claude Pons

